



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.11/Add.1
2 juillet 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1996
16-19 septembre 1996
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS**

Gabon

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en janvier 1996, contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme du Gabon, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à un million de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 750 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 3 750 000 dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 1997 à 2001.

* E/ICEF/1996/18.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définis et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1995. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 1996 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1996/P/L.43/Add.2).



Données de base (1994 sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, 0 à 15 ans)	0,5
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	151
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	91
Insuffisance pondérale (% modéré et % sévère)	...
TMM (pour 100 000 naissances vivantes) (1990)	500
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (1995)	74/53
Taux d'inscription à l'école primaire (% net masculin/féminin)	../..
Taux de scolarisation au 1er niveau atteignant le 5ème niveau (% , 1987)	50
Accès à l'eau potable (% , 1988)	68
Accès aux services de santé (% , 1983)	90
PNB par habitant	3 550 dollars des États-Unis

Enfants de 1 an ayant reçu une série complète de vaccins contre :

la tuberculose :	68 %
la diphtérie, la coqueluche et le tétanos :	48 %
la rougeole :	50 %
la poliomyélite :	48 %

Femmes enceintes vaccinées contre :

le tétanos :	13 %
--------------	------

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Le Gabon poursuit la démocratisation des institutions politiques comme prévu par les Accords de Paris en 1994 pour garantir sa stabilité politique. Peuplé d'un peu plus d'un million d'habitants, le pays doit sa prospérité aux ressources naturelles abondantes (pétrole, minerais, bois). Toutefois, le pays présente un écart négatif de 36 points entre le rang qu'il occupe selon la valeur de l'Indice de développement humain et le rang qu'il occupe lorsque l'on considère son produit intérieur brut (PIB) par habitant qui est de 3 913 dollars des États-Unis. En outre, des inégalités et disparités socio-économiques importantes existent dans la redistribution du revenu national.

2. Les stratégies de développement économique adoptées par le pays et le volume considérable de dépenses publiques engagées grâce aux revenus pétroliers ont provoqué des dérèglements dans l'économie de marché et ont également accéléré un processus d'endettement extérieur. La dette représentait en 1994 97,5 % du PIB et son service 25 % des recettes d'exportation. L'économie gabonaise présente, en outre, des déséquilibres structurels provoqués par la dépendance des matières premières et par l'absence d'une base de production durable en dehors des secteurs pétrolier et minier. Les activités agricoles sont très peu développées et l'espace rural est sous-peuplé à cause du fort exode qui représente un véritable défi au développement; presque trois quarts de la population est concentrée dans les zones urbaines dont 67 % dans les deux villes principales, Libreville et Port Gentil. La population étrangère est d'environ 20 %, essentiellement des nationalités africaines.

/...

3. En dépit des divers programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre depuis 1986, la crise économique n'a fait qu'accélérer les écarts entre les conditions de vie des enfants et des femmes et les possibilités du pays. Malgré les progrès réalisés, les taux de mortalité infantile, de moins de 5 ans et de mortalité maternelle restent trop importants. L'incidence élevée notamment des maladies diarrhéiques et du paludisme, de même que l'abandon progressif de l'allaitement maternel, l'augmentation des cas de malnutrition parmi les enfants de 0 à 4 ans et l'émergence de l'épidémie du SIDA reflètent la faible qualité des soins curatifs, préventifs et promotionnels. Compte tenu des allocations budgétaires élevées du secteur santé (100 dollars des États-Unis par habitant par an) et le nombre important d'infrastructures existantes, les indicateurs ci-dessus mentionnés montrent le manque d'efficacité et d'efficience du système de santé dont les causes principales doivent être recherchées dans les politiques et stratégies mises en place par le Gouvernement.

4. Les résultats relevés sont peu encourageants et montrent la mauvaise performance des activités préventives. En 1993, le taux de couverture vaccinale était de 52 %. Le taux d'utilisation de la thérapie de réhydratation par voie orale (TRO) reste à un niveau très faible (10 %). L'accès à l'eau potable au niveau national est d'environ 68 % (40 % en zone rurale) mais avec des coûts unitaires très élevés par rapport aux pays de l'Afrique centrale et de l'ouest. Si 72 % des populations urbaines disposent de systèmes d'évacuation des excréta, ces systèmes sont presque inexistantes à l'intérieur du pays. Les centres urbains sont confrontés à de sérieux problèmes d'assainissement.

5. Malgré un taux brut de scolarisation de 121 % (sans différences significatives pour les deux sexes) le secteur de l'éducation reste très peu performant sur le plan qualitatif. Le taux de redoublement est de 33 % et le taux d'abandon est estimé à 32 %. Cette situation est d'autant plus grave chez les filles; le taux net de scolarisation est, en effet, de 95 % pour les garçons et 74 % pour les filles, montrant un écart inquiétant entre les deux sexes. Selon les statistiques gouvernementales, l'analphabétisme touche 55 % des femmes et 32 % des hommes. Bien que des ressources relativement importantes sont investies, le système gabonais présente le moins bon rapport coût-efficacité de tous les pays africains selon une étude de 1994. Les difficultés majeures auxquelles le système éducatif est confronté relèvent de la primauté accordées à l'expansion quantitative au détriment de la qualité, un personnel enseignant peu qualifié et démotivé, et la pénurie d'équipements pédagogiques et de manuels scolaires. On constate l'absence de politiques innovatrices capables de répondre aux défis que posent l'amélioration de la qualité et la récupération des enfants déscolarisés.

6. Les taux élevés de mortalité maternelle et d'analphabétisme, de même que le taux net de scolarisation des filles de 21 % inférieur à celui des garçons montrent que beaucoup reste à faire pour améliorer la situation de la femme et de la fille gabonaise. Un problème particulièrement grave est constitué par le nombre élevé d'avortements clandestins (803 en 1993) dont la fréquence maximale se situe entre 15 et 19 ans. A Libreville, un tiers des chefs de familles sont des femmes dont 45 % sont célibataires. Malgré l'existence de textes juridiques qui protègent son statut, la femme continue à être discriminée surtout en ce qui concerne la dot, le divorce et la succession. En outre, les coutumes et croyances traditionnelles, toujours fortes en milieu rural, véhiculent une image dépréciée de la femme et constituent une contrainte à sa promotion.

7. Au cours des deux dernières années, le Gouvernement a commencé à entreprendre une révision et une réorientation des politiques et programmes sociaux. L'objectif est d'améliorer l'efficacité et l'efficience d'utilisation des ressources. Les déficits croissants du système de sécurité et de prévoyance sociale imposent la recherche d'alternatives, notamment la décentralisation de

la gestion des structures périphériques, la rationalisation de leur fonctionnement ainsi que la participation des communautés. Plusieurs bailleurs de fonds et agences de coopération sont impliqués dans la promotion de ce processus de réforme.

COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1993-1996

8. Le programme de coopération pour la période de 1993 à 1996 visait à contribuer à l'atteinte des objectifs intermédiaires en matière de vaccination, de promotion de la TRO et de l'allaitement maternel. Les résultats de ces interventions sont insuffisants et reflètent les déficiences structurelles du système de santé, le manque d'attention politique accordée aux soins de santé primaires (SSP), la faible capacité et motivation des cadres nationaux et l'absence de coordination entre les différents programmes. Toutefois, il a été possible d'atteindre certains objectifs : deux hôpitaux de Libreville ont reçu le label d'Hôpitaux Amis des Bébé et un arrêté ministériel interdit la distribution des substituts au lait maternel dans les maternités et hôpitaux de Libreville. L'enquête à indicateurs multiples actuellement en cours permettra de mesurer les progrès de la couverture vaccinale réalisés entre 1993 et 1995 et le taux de prévalence de l'allaitement maternel exclusif.

9. La présence de l'UNICEF a permis de renforcer les actions de plaidoyer et la collaboration avec les responsables nationaux, ce qui a abouti à la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1994 et à l'obtention d'une contribution financière du Gouvernement au programme de coopération. Les leçons principales tirées de la coopération passée sont :

a) des résultats positifs et durables dans l'amélioration des conditions de vie des enfants et des femmes et dans l'application de la Convention ne peuvent être atteints sans que des politiques sociales cohérentes et efficaces soient définies et mises en place; b) le manque de données fiables et récentes est un obstacle à la planification sociale et au suivi et évaluation de l'impact des interventions et des objectifs à atteindre; c) le faible taux de réalisation des activités incite à orienter la coopération vers l'appui technique et le renforcement des capacités nationales; et d) l'existence d'un secteur privé sensible aux problèmes sociaux constitue une opportunité pour la mobilisation locale de ressources financières.

COOPÉRATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 1997-2001

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des Etas-Unis)

	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>Total</u>
<u>Masse commune des ressources</u>						
Appui aux réformes des secteurs sociaux	750	750	750	750	750	3 750
<u>Fonds supplémentaires</u>						
Appui aux réformes des secteurs sociaux	<u>750</u>	<u>750</u>	<u>750</u>	<u>750</u>	<u>750</u>	<u>3 750</u>
Total	<u>1 500</u>	<u>7 500</u>				

/...

10. Le processus de programmation a été développé avec la participation active des responsables nationaux et des autres partenaires au développement. Le Conseil d'Administration a approuvé un programme de courte durée d'une année pour 1996 afin d'harmoniser les cycles de programmation de L'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). La préparation de la Note de stratégie de pays est également prévue pour 1996 avec la participation de toutes les agences du système des Nations Unies.

Objectifs et stratégies du programme

11. L'objectif du programme de coopération vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des enfants et des femmes à un niveau plus représentatif du PIB par habitant, à travers la promotion et l'appui à la mise en oeuvre de réformes des secteurs sociaux. Les groupes cibles de l'intervention de l'UNICEF représentent au Gabon plus de la moitié de la population, ce qui implique qu'ils devraient occuper une place prioritaire dans les préoccupations sociales du Gouvernement. En même temps, compte tenu de la population totale, leur nombre absolu est limité (il y a par exemple seulement 36 000 enfants de 0 à 1 an). Le Gabon, avec ses ressources économiques, peut, donc, aisément assurer une vie meilleure à tous ses enfants et ses femmes, et respecter les engagements pris au niveau national et international, notamment en ce qui concerne la Convention relative aux droits de l'enfant. L'absence de politiques et programmes sociaux ciblés, coordonnés, et avec un bon rapport coût-efficacité est à la base des difficultés qu'éprouve le pays à répondre aux besoins fondamentaux de sa population.

12. C'est pourquoi l'UNICEF et le Gouvernement se proposent par le présent programme d'appuyer la réorientation des politiques sociales, surtout dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation de base.

13. Les stratégies globales sur lesquelles s'appuie le programme sont complémentaires et liées et comprennent : a) la réduction des disparités et inégalités socio-économiques qui affectent les enfants et les femmes; b) l'adaptation de l'offre des services aux besoins fondamentaux de la population; c) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services sociaux, particulièrement dans la santé et l'éducation de base; d) l'utilisation de projets démonstratifs en vue d'orienter les nouvelles politiques sociales. Les interventions mises en place montreront comment un bon rapport coût-efficacité pour assurer la multiplication à échelle nationale et la pérennisation; et e) l'assistance technique pour le renforcement des capacités nationales, en particulier à travers l'utilisation de l'expérience et expertise existant dans des pays présentant un niveau socio-économique similaire à celui du Gabon.

Appui aux réformes des secteurs sociaux

14. L'UNICEF développera un seul programme, Appui aux réformes des secteurs sociaux, constitué de trois projets : Planification sociale; Plaidoyer et mobilisation; et Renforcement des services de base. Les deux premiers projets auront une couverture nationale. Le projet Renforcement des services de base sera mis en place dans trois départements qui seront choisis conjointement avec le Gouvernement sur la base des critères suivants : indicateurs socio-économiques, densité de la population, présence des autres bailleurs de fonds, existence d'organisations non gouvernementales (ONG) et niveau de participation des communautés.

15. Les stratégies opérationnelles devront agir en synergie de manière à atteindre les objectifs de chaque projet. Ces stratégies sont : a) le plaidoyer

et la mobilisation, afin qu'une attention prioritaire soit accordée aux enfants et aux femmes et pour soutenir la révision et réorientation des politiques sociales; b) le renforcement des capacités nationales, pour répondre aux problèmes des faibles compétences sur les plans institutionnel et opérationnel des responsables nationaux et des ONG en matière de statistiques, planification sociale, suivi et évaluation; et c) l'habilitation des communautés, qui s'appliquera particulièrement au projet Renforcement des services de base pour assurer l'implication et la participation active des bénéficiaires, en particulier les femmes, dans la micro-planification, la gestion, le financement, le suivi et l'évaluation des activités.

16. Le projet Planification sociale vise le renforcement des capacités nationales dans la mise en place d'un système de collecte, d'analyse et de diffusion de données statistiques, base indispensable pour la planification sociale et pour la réalisation des réformes et dont l'absence est une contrainte majeure dans presque tous les secteurs sociaux. En coordination avec les autres intervenants extérieurs, un appui technique et d'encadrement sera apporté aux cadres nationaux du Ministère de la Planification et aux ministères sociaux sectoriels. En ce qui concerne la réorientation des politiques et l'introduction de méthodologies et outils de planification, l'expérience et l'expertise technique de l'UNICEF au plan international sera mise à la disposition du Gouvernement. Avant de mettre en place des activités concrètes d'appui, une phase préparatoire d'études et de recherches est prévue avec l'objectif de définir les besoins en matière de formation et d'encadrement des partenaires nationaux dans les domaines concernés par le projet. Une étude sur les possibilités de restructuration du budget de l'Etat sera réalisée ainsi que la publication d'un bulletin annuel de statistiques sociales en collaboration avec le PNUD. L'analyse permanente de la situation des enfants et des femmes et le suivi et l'évaluation de l'impact des programmes sociaux, du programme de l'UNICEF et de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant seront assurés par ce projet.

17. L'objectif du projet Plaidoyer et Mobilisation est la sensibilisation des autorités gabonaises et de leurs partenaires sur la nécessité de respecter les engagements pris au niveau national et international en faveur des enfants et des femmes, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant. L'UNICEF travaillera avec la société civile gabonaise, en particulier les ONG, les syndicats et les associations. Le projet vise également : a) la mobilisation de ressources au niveau du secteur privé (grands bailleurs et entreprises commerciales et industrielles) pour la mise en oeuvre d'au moins un tiers des activités du présent programme; et b) la promotion des connaissances et savoir-faire auprès des familles et particulièrement des femmes sur les pratiques qui contribuent à améliorer leur bien-être et l'élimination des comportements nuisibles.

18. En plus d'un certain nombre d'études et de recherches socio-culturelles, un plan de communication sera élaboré. Les informations sur la situation des enfants et des femmes ainsi que les résultats positifs obtenus par les interventions démonstratives du projet de Renforcement des services de base seront diffusés et des rencontres avec le patronat gabonais organisées. Le projet se propose, entre autres, de former des communicateurs pour améliorer la couverture médiatique sur la problématique de l'enfant et de la femme.

19. Le projet Renforcement des services de base sera développé dans deux départements ruraux et concernera les domaines de la santé et de l'éducation de base. Après deux ans d'activités et une évaluation de mi-parcours, l'expérience démarrera dans un département péri-urbain. Les départements seront choisis avec l'accord du Gouvernement sur la base des critères mentionnés plus haut.

20. Dans le domaine de la santé, les objectifs généraux visent le renforcement des SSP au niveau des centres de santé et dispensaires des zones d'interventions en vue d'assurer un paquet minimum de soins promotionnels, préventifs et curatifs. La stratégie principale du projet porte sur l'habilitation des communautés et sur leur participation active à la gestion des services de santé de base. Les objectifs spécifiques quantitatifs et qualitatifs seront précisés après la phase préparatoire. Les activités principales prévoient la réalisation d'études et d'enquêtes préalables et collecte d'information, la mobilisation des cadres nationaux, la formation et l'encadrement du personnel de santé et des membres de la communauté, la mise en place de systèmes de suivi et supervision des activités, l'établissement des mécanismes de recouvrement des coûts et de gestion financière au niveau de l'établissement de santé, la fourniture de matériels et équipement.

21. Compte tenu du taux élevé de déperdition scolaire des filles, le projet visera la récupération des filles déscolarisées à travers la mise en place de centres d'éducation non formelle. Ces centres offriront un paquet minimum d'apprentissage ainsi qu'une formation professionnelle liée aux activités économiques de la zone. La possibilité d'intégrer, à l'issue de la formation au centre, le système d'enseignement formel, général ou technique professionnel, sera assurée aux filles qui le désirent. Avant de lancer les activités, il sera nécessaire de définir le cadre institutionnel pour la mise en place et le fonctionnement des centres et d'entreprendre des études et des enquêtes préliminaires. Ces activités préparatoires permettront de définir la capacité d'accueil de chaque centre, l'orientation définitive, le programme et l'organisation pédagogique ainsi que les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre.

22. Le plan intégré de suivi et évaluation qui a été élaboré pour l'ensemble du programme de coopération constitue le cadre de référence pour le renforcement des capacités internes et de celles des partenaires nationaux. Les indicateurs d'extraits, de résultats et d'impact seront utilisés. Les indicateurs non disponibles seront obtenus à partir des études et enquêtes prévues dans chaque projet. En outre, une des activités du programme porte sur l'amélioration de la collecte, analyse, exploitation et diffusion des données et la mise en place d'un système d'information au niveau du Ministère de la Planification et des ministères sectoriels.

23. Les trois projets sont étroitement liés et se soutiennent mutuellement. Le projet Planification sociale fournira les informations sur l'évolution de la situation des enfants et des femmes et des indicateurs sociaux pour alimenter le plaidoyer et la mobilisation (projet Plaidoyer et mobilisation). Les résultats positifs des interventions démonstratives seront également utilisés dans la sensibilisation des décideurs pour montrer le bien-fondé des réformes des secteurs sociaux. Le renforcement des capacités nationales dans la collecte et l'analyse des données et dans la planification sociale soutiendra la mise en place des activités dans les départements (projet Renforcement des services de base). Les activités de plaidoyer et mobilisation des acteurs-clés constituent, pour leur part, l'appui indispensable à la promotion de la révision des politiques sociales, à la mise en place des nouvelles orientations dans les domaines des SSP et de l'éducation de base et à la mobilisation des ressources financières supplémentaires.

Gestion du programme

24. Le Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire aura la responsabilité de la coordination de l'ensemble du programme et également de la préparation des revues annuelles et de la revue à mi-parcours en 1999. Les ministères sectoriels seront chargés, chacun selon ses responsabilités, de

l'exécution des activités des projets et de la préparation des plans d'actions annuels. Aux niveaux provincial et départemental les structures décentralisées de chaque ministère seront responsables de l'exécution et du suivi des activités, comme précisé dans le document de chaque projet. Compte tenu de la faible implication des communautés au processus de développement au Gabon, le programme prévoit leur habilitation afin d'assurer leur participation à la micro-planification, la mise en oeuvre et la gestion des activités.

25. L'UNICEF adoptera plusieurs approches pour appuyer le Gouvernement dans l'exécution du programme : utilisation des ONG au niveau du terrain; identification dans les ministères de coordinateurs (focal points) qui bénéficieront de toutes les activités de formation et information de l'UNICEF dans les domaines de leur compétence; utilisation de consultants de haut niveau technique; échanges d'expériences avec les pays ayant des problématiques similaires à celles du Gabon.

Mobilisation des fonds

26. Les négociations en cours pour la signature de l'Accord de Base laissent entrevoir la possibilité d'une augmentation significative de la contribution financière du Gouvernement au programme de coopération. En 1995 un montant de 100,000 dollars a été cotroyé. Une stratégie de mobilisation des fonds auprès du secteur privé sera mise en place dans le cadre du projet Plaidoyer et mobilisation.

Partenariat

27. La préparation du présent programme a permis de consolider la coordination avec les autres agences bilatérales et multilatérales ainsi qu'avec les ONG nationales et internationales. Elle a permis également d'identifier les domaines dans lesquels la coopération sera renforcée, notamment : l'information statistique (PNUD et Coopération française); le suivi du Sommet mondial pour le développement social (PNUD); les politiques sociales et allocations budgétaires (PNUD, Banque mondiale, FNUAP, Organisation mondiale de la santé (OMS)); les SSP (OMS, Coopération française et belge, Union Européenne, Banque Africaine de Développement (BAD)); éducation des filles (BAD, Coopération française et canadienne, Corps de la Paix (États-Unis)); suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement; suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et les activités de information, éducation et communication (FNUAP, PNUD).

Lien entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

PAYS : GABON
PROGRAMME : 1987-2001

Domaine d'activité et source de financement	BUDGET-PROGRAMME (En milliers de dollars É.-U.)				POSTES ^a							DÉPENSES DE PERSONNEL ^b (En milliers de dollars É.-U.)								
	MC	FSD	NFS	Total	Postes existants							Adm. inter.	Adm. nat.	Serv. gén.	Nombre total de postes	Adm. inter.	Personnel local	Total		
					D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2										
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES	3 750			3 750																
Appui aux réformes des secteurs sociaux																				
Total, MC	3 750			3 750	0	0	0	1	0	0	0	1	1	3	5	702,4	716,7	1 419,1		
FONDS SUPPLÉMENTAIRES																				
Appui aux réformes des secteurs sociaux		0	3 750	3 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	60,7	60,7		
Total, FS		0	3 750	3 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	60,7	60,7		
Total, MC et FS	3 750	0	3 750	7 500	0	0	0	1	0	0	1	1	1	3	5	702,4	777,4	1 479,8		
BUDGET D'ADMINISTRATION ET D'APPUI AU PROGRAMME				Frais de fonctionnement	0,0															
				Effectifs																
TOTAL GÉNÉRAL (MC + FS + ADM)					0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	3	6	702,4	777,4	1 479,8
Nombre de postes et dépenses de personnel :																				
— Cycle de programme en cours																				
— À la fin du programme proposé (à titre indicatif)																				

^a Chaque poste, quelle qu'en soit la source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

^b Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires; comprend les coûts des Volontaires des Nations Unies.

Abréviations : MC = masse commune des ressources; FSD = fonds supplémentaires disponibles; NFS = nouveaux fonds supplémentaires; FS = fonds supplémentaires; Adm. inter. = administrateurs recrutés sur le plan international; Adm. nat. = administrateurs recrutés sur le plan national; Serv. gén. = agents des services généraux; ADM = administration.